

PROJET ASSOCIATIF



Fédération = Réseau des Maisons des Familles et la Tête de réseau

Réseau des Maisons des familles = Ensemble des Maisons des Familles

Tête de réseau = Conseil d'administration avec ses commissions et l'équipe opérationnelle

Sommaire

❖ L'ambition de notre Fédération :.....	1
❖ Les engagements qui guident la Fédération :.....	2
❖ Notre mission : ce que nous faisons.....	3
1. Action institutionnelle.....	3
2. Mise en réseau et animation du Réseau des Maisons des Familles	3
3. Stratégie et développement du Réseau des Maisons des Familles	3
4. Soutien administratif et outillage des Maisons des Familles.....	4
❖ Nos valeurs et nos principes d'action pour fonctionner en Fédération.....	5

❖ L'ambition de notre Fédération

Les Maisons des Familles offrent des lieux de vie aux familles confrontées à des défis ou des contextes de vie difficiles et notamment les familles en grande précarité. Elles visent à développer des réseaux de soutien, à enrichir leurs expériences parentales et à éduquer, en confiance et avec d'autres, leurs enfants selon leurs valeurs et leurs aspirations.

Les Maisons des Familles s'appuient sur les ressources individuelles et collectives des personnes en agissant avec et pour les familles afin de développer le pouvoir d'agir de toutes et tous.

Reconnues comme « lieux ressources parentalité », ce sont des lieux où s'articulent soutien à la parentalité, lutte contre la précarité et l'isolement, éducation partagée et cohésion sociale.

Nous souhaitons aller plus loin encore à travers la création de la Fédération des Maisons des Familles. Ayant la volonté de concourir à l'intérêt général, la Fédération se donne pour ambition de contribuer à une société qui renforce la confiance et la fraternité.

La Fédération veut ainsi être un **levier de transformation sociale** pour édifier un cadre social plus juste, plus fraternel et plus solidaire :

- Elle agit pour faire reconnaître que la précarité constitue un obstacle à l'exercice de la fonction parentale et agit pour en diminuer l'impact sur la vie des familles.
- Elle lutte contre le déterminisme social et veut faire reconnaître la place de chacune et chacun dans la société.
- Elle promeut une modalité d'intervention sociale de tous, et notamment des familles, qui prend appui en particulier sur le développement du pouvoir d'agir et la fraternité.

En incarnant les valeurs de confiance et de responsabilité, nous contribuons activement à l'édification d'une société plus juste et solidaire, où le dialogue, la coopération et la diversité enrichissent notre démocratie.

❖ Les engagements qui guident la Fédération

- Renforcer l'impact et le rayonnement des Maisons des Familles en vue d'influencer l'évolution des politiques publiques en direction des familles. A partir de la parole des parents, des enfants et des équipes des Maisons des Familles, la Fédération créera un récit commun qui servira de base à un plaidoyer collectif.
- Prendre appui sur un cadre de référence commun et dynamique qui met les parents au cœur des actions et des décisions. Ce cadre de référence est la base sur laquelle peuvent nous rejoindre de nouveaux dispositifs similaires aux Maisons des Familles et de nouveaux membres de droit.
- Améliorer l'efficacité collective et les synergies entre les membres de la Fédération. Nous mutualisons les expériences et les savoirs des Maisons des Familles et développons le soutien auprès des équipes en alliant accompagnement de proximité et coordination nationale.
- Renforcer les modalités de soutien, tant pour les équipes que pour la direction ou les conseils d'administration des Maisons des Familles. Nous développons le « prendre soin », l'animation et la solidarité en cas de difficulté.
- Proposer un soutien méthodologique et pratique à la création de nouvelles Maisons des Familles ou à l'intégration de dispositifs d'accompagnement à la parentalité qui souhaitent rejoindre la Fédération.
- Proposer un soutien méthodologique et pratique à l'intégration de dispositifs d'accompagnement à la parentalité qui souhaitent rejoindre la Fédération.
- Accompagner les salariés et bénévoles des Maisons des Familles dans le développement de leurs compétences, dans l'étayage des pratiques.

La Fédération soutient ainsi les Maisons des Familles en mettant en place des services et des actions collectives, facilite la croissance du réseau, et porte un plaidoyer auprès des politiques publiques. Par ces différentes actions, la Fédération renforce le modèle économique et la reconnaissance institutionnelle des Maisons des Familles.

La Fédération incarne le collectif des Maisons des Familles où chacune d'elles est reconnue dans sa spécificité et son pouvoir d'agir. Ainsi, un mode de gouvernance démocratique garantit la représentation unique de chaque Maison des Familles.

❖ Notre mission : ce que nous faisons

Pour répondre à son ambition et à ce qui la guide, la Fédération se donne **quatre missions** prioritaires, dans le prolongement et en complément des moyens d'actions définis dans ses statuts.

1. Action institutionnelle

Ayant la volonté de contribuer à l'intérêt général, la Fédération assure une représentation active de l'ensemble de la communauté des Maisons des Familles auprès des décideurs publics et des instances décisionnelles, ainsi que des financeurs nationaux. Elle souhaite ainsi agir pour faire évoluer les politiques publiques en faveur des familles.

Elle :

- **Assure la représentation institutionnelle** au nom de la communauté des Maisons des Familles, en participant aux échanges avec les décideurs publics (ministères, Parlement, organes de pilotage nationaux des politiques publiques, institutions nationales et européennes, collectifs associatifs...). Cette action vise à renforcer la reconnaissance et le soutien institutionnel du réseau. Elle est harmonisée avec l'action portée par les membres de droit.
- **Participe et initie des travaux de recherche** en collaborant avec des chercheurs, des institutions académiques et des acteurs du secteur social pour produire des analyses et des argumentaires visant à influencer les politiques publiques en faveur des familles.
- **Assure une veille institutionnelle**, en analysant les évolutions législatives, réglementaires et financières susceptibles d'impacter les Maisons des Familles et en alertant le réseau sur les risques et opportunités liés à ces évolutions.

2. Mise en réseau et animation du Réseau des Maisons des Familles

La Fédération joue un rôle-clé dans l'animation et la coordination du réseau des Maisons des Familles afin de favoriser la coopération, le partage d'expériences et l'amélioration en continu des pratiques.

A ce titre, elle :

- **Coordonne l'animation de la communauté des Maisons des Familles**, en organisant des rencontres régulières (ateliers, séminaires, webinaires) pour favoriser les échanges, la mutualisation des expériences et la diffusion de pratiques inspirantes. Une attention particulière est portée à la communauté de pratiques et de savoirs pour étayer l'accompagnement des équipes.
- **Définit des repères de fonctionnement, formalise des processus d'amélioration continue et soutient les responsables dans leurs missions**, en lien avec les conseils d'administration des Maisons des Familles.
- **Veille au respect du cadre de référence des Maisons des Familles** et à sa mise à jour, en lien avec les conseils d'administration, en s'assurant de son application et de son adaptation aux évolutions du contexte législatif et social.

3. Stratégie et développement du Réseau des Maisons des Familles

La Tête de réseau coconstruit avec le Réseau des Maisons des familles la feuille de route de la Fédération.

Le conseil d'administration veille à l'alignement de la feuille de route avec le projet associatif de la Fédération et l'équipe opérationnelle en pilote sa mise en œuvre.

Ainsi la Fédération :

- **Pilote les partenariats stratégiques nationaux** en identifiant et en engageant des acteurs institutionnels, privés et associatifs susceptibles d'apporter un soutien à la communauté des Maisons des Familles et au développement du réseau. Elle assure également le suivi et l'évaluation de ces partenariats pour garantir leur pérennité.
- **Définit et met en œuvre une stratégie de recherche de fonds publics pour la Fédération**, en mobilisant les dispositifs de financement existants (subventions d'État, fonds européens, appels à projets). Elle assure la veille sur ces appels à projets nationaux et peut apporter un soutien aux Maisons des Familles dans la constitution des dossiers (webinaire, fiche pratique, méthodologie...). Elle travaille également à établir des relations de confiance avec les organismes financeurs nationaux pour garantir la stabilité des ressources de la Fédération.
- **Contribue à la stratégie de recherche de fonds privés nationaux** en coordonnant les initiatives de mécénat, les partenariats avec des entreprises et les campagnes de financement pour soutenir l'ensemble du réseau (Fédération et communauté des Maisons des Familles). Cette stratégie est élaborée en étroite collaboration avec les équipes nationales des membres de droit.
- **Soutient la dynamique de collecte locale**, en accompagnant les Maisons des Familles dans l'élaboration de leurs propres stratégies de levée de fonds et en mettant à leur disposition des outils, des formations et des conseils.
- **Accompagne la création de nouvelles Maisons des Familles**, en facilitant leur structuration administrative, en partageant des modèles éprouvés (planification, méthodologie, pratiques inspirantes) et en favorisant leur intégration au sein du réseau existant.
- **Accompagne l'intégration de Maisons des Familles ou autres dispositifs d'accompagnement à la parentalité proches du cadre de référence** dont les partenaires ne sont pas membres de droit.

4. Soutien administratif et outillage des Maisons des Familles

La Fédération accompagne les Maisons des Familles en leur fournissant des ressources administratives et des outils adaptés à leurs besoins structurels et organisationnels.

Ainsi, elle :

- **Produit et diffuse des repères et des modèles** structurants pour optimiser la gestion des ressources humaines, la gouvernance et le cadre juridique des Maisons des Familles.
- **Optimise les services communs**, en rationalisant et mutualisant les prestations de support (outils numériques, assistance juridique, accompagnement administratif) afin de répondre aux besoins spécifiques des Maisons des Familles et faciliter leur quotidien.

❖ Nos valeurs et nos principes d'action pour fonctionner en Fédération

La Fédération porte les valeurs qui sont celles de la communauté des Maisons des Familles :

« Ici chacun prend soin des uns des autres »

La Fédération reconnaît et valorise la dignité de chacun et se construit à partir des valeurs de fraternité, d'entraide et de solidarité.

La Fédération reconnaît le rôle fondamental des parents comme éducateurs de leurs enfants.

La Fédération repose sur des principes d'action en commun :

- **La participation de tous** : chaque membre peut prendre une part active aux responsabilités et être impliqué dans les décisions de la fédération. Ainsi, nous développons un modèle fondé sur la liberté et la responsabilité partagée, favorisant l'engagement et la participation de chacun, notamment celle des familles.
- **La responsabilité partagée** : nous faisons le choix de nous engager ensemble et de porter des initiatives auxquelles chacun doit pouvoir apporter sa pierre et son audace. La Fédération reconnaît et valorise les talents de chacun.
- **La subsidiarité** : l'action et les décisions sont prises au plus près du terrain. La Fédération effectue des missions qui ne peuvent être faites localement ou qu'il est pertinent de mutualiser.
- **La solidarité** qui invite chacun à agir personnellement au service de l'autre et du collectif.
- **La mutualisation des moyens** : nous mettons en commun nos moyens, tant au niveau de la Fédération qu'au niveau des Maisons des Familles, au service de nos projets. Cette dynamique de partage renforce notre unité et notre capacité à construire ensemble.